



Le Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine-et-Marne &
La Compagnie d'Arc de Saint Germain sur Morin
sont heureux de vous inviter à participer
les 27 et 28 janvier 2018



au
Championnat Départemental 2018
Tir en Salle Adulte 2 x 18m et duels

**Sélectif pour le championnat de France. Ouvert aux adultes du 77 - Fermé aux archers des autres départements.*

Lieu de la compétition

Gymnase Jacques GODET - Route de Montguillon - 77860 SAINT GERMAIN SUR MORIN

Horaires des départs selon catégories

- **Départ 1 : Samedi 27/01/2018 - 8h00** : SVFCL - SFCo - VFCo - SVFCo- SHCo - VHCo - SVHCo
- **Départ 2 : Samedi 27/01/2018 - 16h00** : SHCI - VFCl - SFBB - SHBB
- **Départ 3 : Dimanche 28/01/2018 - 9h00** : SFCl - VHCl - SVHCl

Attention : *Toute catégorie comportant moins de trois compétiteurs sera classée suivant les résultats de l'épreuve qualificative.*

Pré-inscriptions

- Pour les adultes et les junior BB, **jusqu'au 15 janvier 2018 minuit sur le site du CD77 : www.archersdu77.fr**
- Les dernières compétitions comptant pour la sélection sont celles du week-end du 13 et 14 janvier 2018 (sous réserve que les résultats aient été remontés à la FFTA).
- Calculés en fonction de la fréquentation des compétitions depuis le début de l'année sportive, les quotas provisoires et définitifs seront affichés sur le site du CD77.

Validation des inscriptions

- Les archers préinscrits ayant réalisé au moins trois scores et entrant dans les quotas seront réputés inscrits.
- Après confirmation email de leur participation par le Comité Départemental 77, les archers auront 72 heures pour valider leur inscription au championnat en s'acquittant de leur participation financière auprès de l'organisateur.
- Tout archer, ou son club/compagnie, devra s'affranchir du montant du règlement avant de tirer. Toute absence sera sanctionnée par l'interdiction de participer au championnat départemental de l'année prochaine.
- Toutes les modalités de participation sont sur le site : <http://www.archersdu77.fr>

Tarif

- Tarif unique quelle que soit la catégorie de **7 €** par chèque à l'ordre de « **CASGM** » à adresser à **Yannick PETIT, Cie d'Arc de Saint Germain sur Morin, 7 allée des Terrasses, 77200 TORCY.**

Règlement

- Ouverture du **Grefe** 1 heure avant chaque départ
- **Inspection du matériel** 15 minutes avant chaque départ
- **2 volées d'essai** au départ de l'épreuve de qualification, rythme AB-CD
- **1 volée d'essai** au premier duel de chaque catégorie

Blasons

CL et CO – Trispots de 40 cm et Scratch BB Blason unique de 40 cm pour le qualificatif et trispots de 40cm pour les duels -

Récompenses

- Aux 3 premiers de chaque catégorie
- La remise des prix se fera à l'issue de chaque départ, après la dernière finale.
- La remise des coupes par équipe mixte (classique, poulies et sans viseur) sera effectuée au terme de la compétition

Attention :

Licence avec photo, ou pièce d'identité avec certificat médical, selon règlement FFTA en vigueur

Tenue blanche ou de club/compagnie et Chaussures de sport propres exigées pendant les tirs et la remise des récompenses.

Utilisation de flèches en carbone sous la responsabilité de l'archer

Buvette à disposition durant toute la compétition